

043 - 2022

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de CHOMELIX

*SÉANCE DU 18 novembre 2022*Date de convocation : 14 novembre 2022
Date d'affichage : 14 novembre 2022Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 11
Nombre de conseillers absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 18 novembre à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BEYSSAC Roselyne, Maire.

Étaient présents : Mmes BEYSSAC, GALLET-ALLAIN, GIRARD, LANNOY, PRALONG
MM. CARLE, CHAPYTS, GIBERT, OULION, REMOND, SABIN

Monsieur Didier CHAPYTS a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET: TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE VEYRINES PARTIE
HAUTE - IMPASSE DE LA GRANJA (CHADOUARD) – ROUTE DE
FOURNAC / DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie Route de Veyrines partie haute / Impasse de la Granja (Chadouard) / Chemin de Fournac sont éligibles dans le cadre des dispositifs de subventions suivants :

- Etat : Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) – fiche n° 9 création et réparation de la voirie communale
- Département de la Haute-Loire : dispositif « Coopération et Ambition Partagée » (CAP 43)

Madame le Maire présente les devis suivants :

- Entreprise COLAS (Polignac) : 99 590,75 € HT
- Entreprise EUROVIA (Cussac-sur-Loire) : 114 917,30 € HT

Les membres de l'assemblée délibérante sont invités à :

- Se positionner sur le choix de l'entreprise ;
- Autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention au titre des dispositifs mentionnés ci-dessus pour l'opération indiquée ci-après :

Travaux de voirie Route de Veyrines partie haute / Impasse de la Granja (Chadouard) / Route de Fournac

➤ Valider le plan de financement prévisionnel suivant :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant (HT)</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant (HT)</i>	<i>%</i>
Route de Veyrines (partie haute)		Aides publiques calculées sur le HT		
Balayage, aspiration du support	317,70 €	Etat DETR	29 985 €	30 %
Engravures aux endroits nécessaires, préparations diverses	1 164,90 €	Département CAP 43	26 000 €	26 %
Couche d'accrochage à l'émulsion R69%	2 329,80 €	Sous-total des aides publiques	55 985 €	56 %
Application d'un tapis enrobé 0/10 à raison de 150 kg au m ² y compris reprofilage	53 373,60 €	Reste à charge		
Sous-total Route de Veyrines	57 186,00 €	Autofinancement commune	43 605,75 €	44 %
Impasse de la Granja (Chadouard)				
Fourniture et pose tuyaux D315 y compris fouille et remblaiement	3658,50 €			
Création regard grille fonte 600*600	390,00 €			
Création regard grille (sans fourniture) 500*500	270,00 €			
Fourniture et mise en œuvre grave 0/31.5, réglage des profils et compactage	3 684,55 €			
Application d'un tapis enrobé 0/10 à raison de 150 kg au m ²	4 460,40 €			
Sous-total Impasse de la Granja	12 463,45 €			
Route de Fournac				
Balayage, aspiration du support	204,30 €			
Engravures aux endroits nécessaires, préparations diverses	749,10 €			
Couche d'accrochage à l'émulsion R69%	1 498,20 €			
Application d'un tapis enrobé 0/10 à raison de 120 kg au m ² y compris reprofilage	27 489,70 €			
Sous-total Route de Fournac	29 941,30 €			
TOTAL DES DEPENSES	99 950,75 €	TOTAL DES RECETTES	99 950,75 €	100 %

Madame le Maire précise que les travaux ne seront engagés qu'après examen et obtention des subventions sollicitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** le devis proposé par l'Entreprise COLAS pour un montant total de 99 590,75 € HT ;
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les différentes subventions susmentionnées auprès de l'Etat et du Département de la Haute-Loire pour l'opération « Travaux de voirie Route de Veyrines / Impasse de la Granja (Chadouard) / Route de Fournac » ;
- ✓ **VALIDE** le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus.

Fait à Chomelix, le 24 novembre 2022

Extrait certifié conforme
Le Maire

Certifié exécutoire après envoi en Préfecture
du Puy-en-Velay le 24 novembre 2022

